

Protection order
Citizen's guide for completing form SJ -1318A

SECTION 1

Information on the applicant who fears that their life, health or safety is threatened

This information (age, postal address, email address) will enable court services staff to contact you after receiving the application and will be handled with the utmost discretion. You may also contact an assistance organization for persons who are victims that is recognized by the Ministère de la Justice. There you can get help obtaining a certificate that, when filed at the courthouse, will provide you with more extensive confidentiality measures.

If you wish to receive follow-up emails from the Court, be sure to check the box to give your consent.

SECTION 2

Information on the person who is the subject of the application for a protection order to refrain from or cease doing something or to perform an act

To facilitate identification by court services, please provide as much information as possible about the person(s) the application concerns. If more than one person is involved, use the appendix at the end of this form to add information.

Complete this section to the best of your knowledge using the information available to you. If you do not have all the required information, your application will still be valid and will be submitted to the judge.

SECTION 3

Type of protection order

This section describes the different types of order you can request. You can combine your requests and tick more than one box to suit your needs:

- An **application for an interim protection order** can be obtained quickly without notifying the person(s) concerned. However, it is for a shorter period (10 days only).
- An **application for a protection order** can cover a longer period (up to 5 years) but requires notification of the person(s) concerned and a notice of presentation.

If you have already applied for a protection order or interim protection order, you can also request that it be amended, extended, renewed or issued anew.

SECTION 4

Alleged facts

Please enter all the facts and explanations as to why you fear for your life, as well as your relationship with the person(s) concerned. Also indicate any attempts to reach out to the police.

SECTION 5

Conclusion

Check off the various conditions you wish the order to include. To sign, simply enter your last name and first name directly in the appropriate sections of the PDF form. You can also print out the form, sign it by hand and then take a photo or scan it if you plan to file it digitally. Your signature will be considered valid in either case.

Ways to file the form at the courthouse

Court services are ready to receive your application **ANY TIME, 24 hours a day, 7 days a week!**

To find the nearest courthouse where you can file your application, see: [Find a courthouse – Ministère de la Justice](#)

For filing outside courthouse business hours:

- ✓ After 4:30 p.m.
- ✓ Saturdays, Sundays and holidays



You can file an application even if the courthouse is closed by calling **1 833-393-2819**. When you call, tell the operator that you want to apply for a protection order. The operator will transfer you to someone who can advise you on the procedure to follow.

If you file outside courthouse business hours, you will be able to pay the judicial fees only by credit card, debit card or Interac e-transfer.

To file in person during courthouse business hours, by mail, or by using the Digital Court Office of Québec:

- ✓ Between 8:30 a.m. and 4:30 p.m.
- ✓ Monday to Friday



In person

During business hours, you can go directly to the courthouse to submit your application and supporting documents in person. Pay by cheque, money order, debit or credit card, or cash.

By mail

The completed, signed and printed form can also be mailed to the courthouse, with the printed supporting documents enclosed in the same envelope. You should expect a slightly longer processing time due to postal handling. You can pay the judicial fees either by including a cheque or by paying in person during business hours by cash, credit card or debit card.

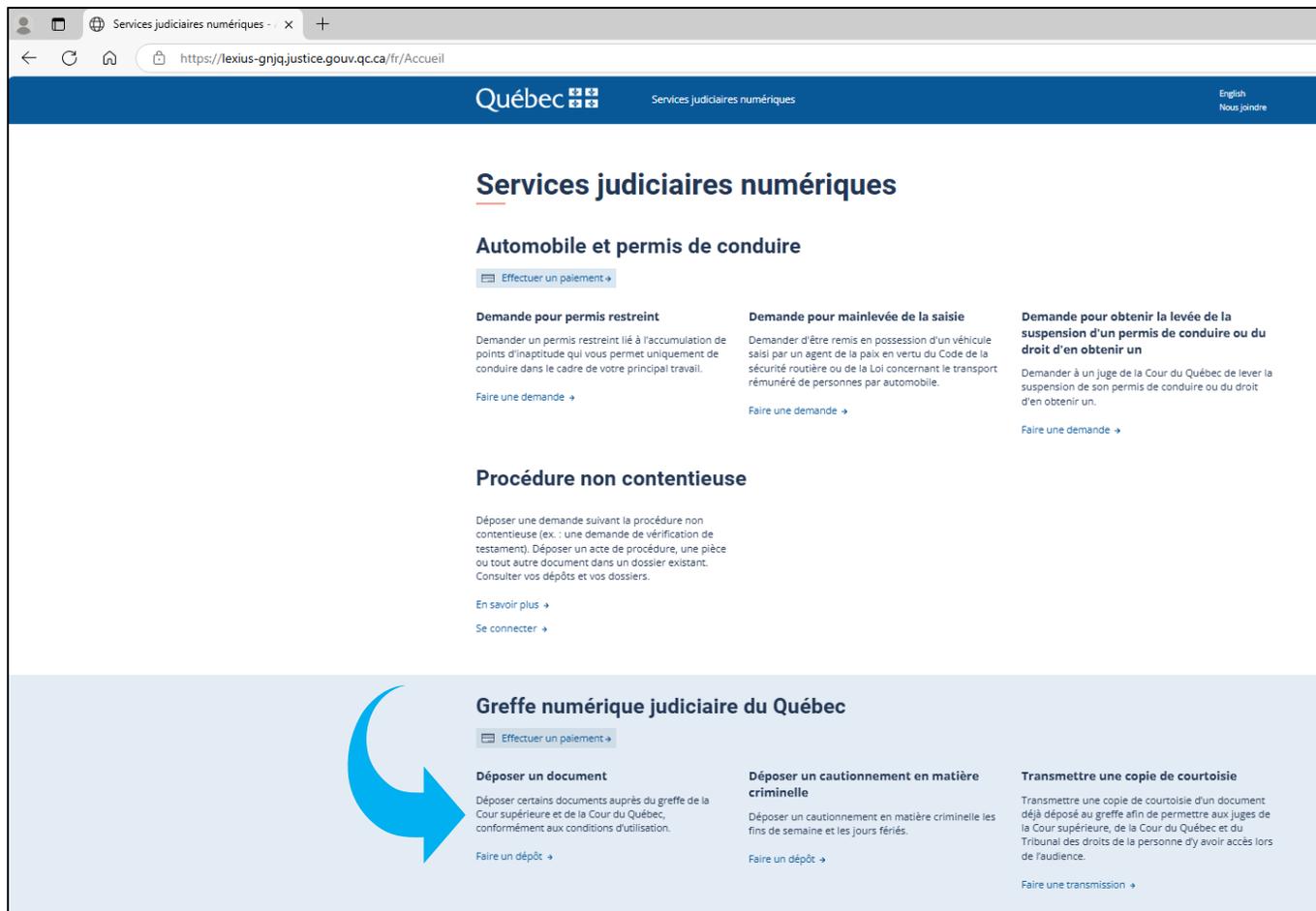
Digital filing

The Digital Court Office of Québec is the fastest and easiest way to send an application to a courthouse during business hours. It's an online filing service that can be used with all Québec courthouses. It can also be used to pay the judicial fees by credit card once the application has been filed and the invoice received by email.

Instructions for filing with the Digital Court Office during business hours

Use the following link: [Digital court services – Home](#)

Scroll down to the **Greffé numérique judiciaire du Québec** section at the bottom and click on *File a document*.



Services judiciaires numériques - X

https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/fr/Accueil

Québec Services judiciaires numériques English Nous joindre

Services judiciaires numériques

Automobile et permis de conduire

Effectuer un paiement →

Demande pour permis restreint
Demander un permis restreint lié à l'accumulation de points d'inaptitude qui vous permet uniquement de conduire dans le cadre de votre principal travail.
Faire une demande →

Demande pour mainlevée de la saisie
Demander d'être remis en possession d'un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.
Faire une demande →

Demande pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un
Demander à un juge de la Cour du Québec de lever la suspension de son permis de conduire ou du droit d'en obtenir un.
Faire une demande →

Procédure non contentieuse

Déposer une demande suivant la procédure non contentieuse (ex. : une demande de vérification de testament). Déposer un acte de procédure, une pièce ou tout autre document dans un dossier existant. Consulter vos dépôts et vos dossiers.
En savoir plus →
Se connecter →

Greffé numérique judiciaire du Québec

Effectuer un paiement →

Déposer un document
Déposer certains documents auprès du greffe de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, conformément aux conditions d'utilisation.
Faire un dépôt →

Déposer un cautionnement en matière criminelle
Déposer un cautionnement en matière criminelle les fins de semaine et les jours fériés.
Faire un dépôt →

Transmettre une copie de courtoisie
Transmettre une copie de courtoisie d'un document déjà déposé au greffe afin de permettre aux juges de la Cour supérieure, de la Cour du Québec et du Tribunal des droits de la personne d'y avoir accès lors de l'audience.
Faire une transmission →

Read the terms of use and accept them by checking the box.

J'accepte les conditions d'utilisation.

REFUSER SUIVANT

The site has various sections for you to fill in.

Fill in the *Information about the sender* section: last name, first name, email address and telephone or cell phone number.

In the *Information about the filing party* section, enter the contact information of your lawyer or notary. If you don't have a lawyer or notary, check the box *Same information as sender*.

Renseignements sur l'expéditeur

Ces renseignements seront utilisés par le personnel du greffe pour communiquer avec l'expéditeur en cas de difficultés quant aux documents ou aux renseignements transmis.

Nom Prénom

Courriel

Téléphone

Télécopieur
(facultatif)



Renseignements sur la partie qui dépose

Ces renseignements serviront à contacter la partie ou son représentant pour la suite du processus judiciaire en lien avec le ou les documents déposés. Si la partie est représentée par un avocat ou un notaire, veuillez indiquer les coordonnées de ce dernier.

Les renseignements sont les mêmes que ceux de l'expéditeur.

La partie qui effectue le dépôt est-elle représentée par un avocat ou un notaire ?

Oui Non

Nom Prénom

Courriel

Téléphone

Télécopieur
(facultatif)

In the *Information for applying judicial fees* section, indicate whether you'll be paying the judicial fees and whether you have a credit card for online payment.

Renseignements pour l'application des frais judiciaires

Tout bénéficiaire de l'aide juridique est dispensé du paiement des frais judiciaires. Si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridique, veuillez joindre une copie de l'attestation d'admissibilité à l'aide juridique.

En matière de recouvrement d'une petite créance, la personne qui reçoit de l'aide financière de dernier recours, soit des prestations en vertu d'un programme d'aide sociale ou de solidarité sociale prévu par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, est également dispensée du paiement des frais judiciaires sur présentation d'une copie de son carnet de réclamation du mois courant.

Dans le cas d'une procédure conjointe, si une seule partie est bénéficiaire de l'aide juridique ou de l'aide financière de dernier recours, le tarif s'applique en entier à l'autre partie.

Une attestation d'aide juridique ou un carnet de réclamation sera-t-il joint ?

Oui Non

Pour une procédure conjointe, veuillez fournir les attestations ou les carnets de réclamation de chacune des parties conjointes de la procédure. Si vous n'êtes pas en mesure de les fournir, vous devrez payer les frais judiciaires et pourriez être admissible à un remboursement.

Si des frais judiciaires sont exigibles, êtes-vous en mesure d'effectuer un paiement par carte de crédit ?

Oui Non

Le montant et les modalités de paiement vous seront transmis à l'adresse courriel indiquée dans les *Renseignements sur la partie qui dépose*.

The *Information about the document being submitted* boxes are used to transfer the application to the right judge and courthouse. Select **Superior Court**. If you already have a judicial file open regarding the person concerned, your application can be added to that file by checking "Yes" under "existing judicial file". Otherwise, check "No". Next, select **your regional courthouse**. Select **Civil** and **Protection order** for the type of matter, and indicate that the filing is **urgent**.

Informations concernant le document transmis

Auprès de quelle cour le dépôt doit-il être effectué ?

Le document est-il déposé dans un dossier judiciaire existant ?

Oui Non

Veuillez sélectionner le palais de justice ou le point de service où effectuer le dépôt.

Si la localité où vous souhaitez effectuer un dépôt ne se trouve pas dans la liste, veuillez sélectionner la région ou le territoire concerné. En cas de disparité entre le palais de justice ou point de service sélectionné et celui indiqué sur le document, ce dernier prévaut pour l'ouverture du dossier.

Quelle est la matière visée ?

Veuillez préciser la matière ou le tribunal parmi les choix suivants :

Votre dépôt est-il considéré comme urgent ?

Le dépôt est urgent lorsque considéré comme tel par la loi, par les règlements ou par les directives des tribunaux.

Oui Non

Upload the completed and signed form (SJ-1318-2A) in PDF format by clicking on *Attach document*. If you wish to add documents, they must also be attached so that they can be sent to the judge with the application. **They will be handled securely and in complete confidentiality.**

Téléversement des documents

Le Greffe numérique permet le dépôt :

- d'un seul acte de procédure, accompagné de documents, le cas échéant;
- ou
- d'une ou des pièces ou tout autre document concernant une seule demande non contentieuse;
- ou
- d'une ou plusieurs preuves de notification ou de signification si elles sont déposées dans le même dossier judiciaire;
- ou
- d'un seul changement de plaidoyer en matière pénale;
- ou
- pour l'Agence du revenu du Québec, d'un seul certificat délivré conformément à l'article 13 de la Loi sur l'administration fiscale ou 54 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ainsi que, suite à ce dépôt, d'une quittance, d'une déclaration du tiers-saisi, d'un rapport d'exécution et des documents qui les accompagnent.

Le Greffe numérique permet le dépôt électronique auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec de certains documents, à l'exception des restrictions énoncées à la clause 3.3 des [conditions d'utilisation](#).

Tout document déposé qui ne respecte pas les conditions d'utilisation se verra refusé et retourné.

Tout document déposé au Greffe numérique constitue la version officielle au dossier judiciaire. Vous n'avez pas à déposer d'exemplaire sur support papier. **Toutefois, lorsqu'il est requis de produire la version originale d'un document qui est sur support papier, veuillez l'acheminer au greffe du palais de justice concerné, par la poste ou en personne (ex. : testament pour homologation).** Une mention du numéro de dossier judiciaire et les coordonnées de la partie ou de son représentant doivent accompagner le document.

Prenez note que chaque document est imprimé par le greffe recto-verso et en noir et blanc. Veuillez conserver pour votre dossier le document source (original) du document déposé.

Titre

 JOINDRE LE DOCUMENT

(Seul le format PDF est accepté; chaque document doit être joint dans un fichier distinct; la taille totale des fichiers joints ne doit pas excéder 100 Mo.)

 AJOUTER D'AUTRES DOCUMENTS

(Seul le format PDF est accepté; chaque document doit être joint dans un fichier distinct; la taille totale des fichiers joints ne doit pas excéder 100 Mo.)

ANNULER

↓ SOUMETTRE

When you click on *Submit*, the application and documents will be sent to the selected courthouse. A confirmation message will then appear on the screen. Updates will be sent to you by email. Please check your junk mail for any messages from your court office or the Digital Court Office.